

Fonds de régulation des recettes Algérienne entre nécessité et gaspillage des ressources rares de l'État (2000-2020)

Nacima Hadj Moussa

▶ **To cite this version:**

Nacima Hadj Moussa. Fonds de régulation des recettes Algérienne entre nécessité et gaspillage des ressources rares de l'État (2000-2020). International Journal of Economic Performance - , ,2021 4 (3). hal-03505863

HAL Id: hal-03505863
https://auf.hal.science/hal-03505863

Submitted on 31 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial| 4.0 International License

Fonds de régulation des recettes algérienne entre nécessité et gaspillage des ressources rares de l'État (2000-2020)

Algerian revenue regulations funds between necessity and waste of rare resources (2000-2020)

Nacima Hadj Moussa
n.hadjmoussa@univ-boumerdes.dz
Université de Boumerdes UMBB Algérie

Soumis le : 20/09/2021 Accepté le : 13/11/2021 Publié le : 30/12/2021

Résumé:

Cet article détaille l'évolution du fonds de régulations des recettes algérienne sur la période 2000-2020, créé en 2000 pour faire face spécialement au choc pétrolier. Le fonds a contribué pendant de longues années depuis sa création soit à la compensation des moins-values de la fiscalité pétrolière, soit pour la réduction de la dette publique, soit, enfin, pour financer le déficit budgétaire de l'État, ce qui prouve son rôle grandissant d'un côté, mais d'un autre coté le choc pétrolier de 2014 a conduit à l'assèchement total de ses actifs début 2017.

Mots clés ; fonds de régulations des recettes, fonds souverains, déficit budgétaire, choc pétrolier.

Code Jel ; F21, F30, G29, Q43.

Abstract:

This article is about the evolution of the Algerian revenue regulations funds over the period 2000-2020, which was created in 2000 to deal with the oil chock, the funds has contributed for many years since its creation to the compensation of the lower values of the oil taxation, either for the reduction of the public debt, or, finally, to finance the budget deficit of the State, which proves its growing role on the one hand, but on the other hand the 2014 oil shock led to the total drying up of its assets in early 2017.

Key words: revenue regulation funds, sovereign wealth funds, budget deficit, oil chock.

JEL Classification Codes : F21, F30, G29, Q43.

Introduction:

L'Algérie a connu ces dernières années un accroissement de ses réserves de change dont l'origine principale est un excédent de sa balance commerciale. Cet excédent a été favorisé par des exportations constituées à 98% de ventes d'hydrocarbures. Une hausse des prix du pétrole début des années 2000 a conduit l'Algérie à créer un fond de régulation des recettes (FRR). Ce fond était classé depuis de longues années parmi les premiers fonds souverains dans le monde en termes de montant, a indiqué l'institut mondial des fonds souverains (SWF institut). Certes, en 2009, le montant des exportations algériennes a chuté d'environ 50% par rapport à celui de 2008, en raison de la baisse du prix du pétrole causé par la crise hypothécaire américaine appelé crise des Subprimes. Mais l'Algérie avait pleinement profité ces dernières années de l'envolée des cours du pétrole.

Le fonds de régulation des recettes algériennes a eu un rôle très important depuis sa création tel que le remboursement par anticipation de la dette publique. Ce qui nous conduit à nous poser cette question principale ;

Le fonds de régulation des recettes est-il réellement efficace pour faire face à la baisse des prix du pétrole, et l'Algérie a telle vraiment réussi dans sa gestion sur la période 2000-2020 ?

Pour répondre à la question principale précédemment cité, nous nous sommes basés sur l'hypothèse suivante ;

Le FRR permet à l'Algérie d'amortir l'effet négatif des chocs pétroliers à court terme. Quant au long terme ce fonds conduit au gaspillage des ressources rares de l'Etat.

Afin de traiter le sujet et de répondre à la question principale, nous avons suivis la méthodologie descriptif, a fin de décrire au début le rôle du fonds de régulation des recettes algérienne en se réfèrent sur les données du ministère de l'énergie, ministère des finance et le trésor publique, ensuite la méthodologie traitement des donnée afin de traiter et d'analyser ses donnes.

L'objectif de notre étude est de diagnostiquer l'évolution du fonds de régulation des recettes algérienne, et de mettre en évidence le rôle de ce fonds dans le financement du déficit budgétaire sur la période 2000-2020, ainsi que les défis auxquels il est confronté

face aux fluctuations des prix du pétrole sur le marché internationale. À l'aide des donnés accessibles et d'une compilation d'informations, pour enfin faire des perspectives future sur son avenir. et proposer quelques recommandations qui nous semblent nécessaires pour l'usage rationnel des avoirs du fonds dans l'avenir.

Le présent travail est structuré autour de cinq points essentiels :

- Nature juridique du FRR
- fonctionnement du fonds des régulations des recettes algériennes
- Evolution des actifs du FRR sur la période 2000-2020
- Evaluation du rôle du FRR dans le financement du déficit budgétaire sur la période 2010-2020

1 - Nature juridique du FRR

Avant d'évaluer le rôle et l'efficacité des interventions du FRR dans le financement de l'économie national, on va essayer tout d'abord de déterminer la nature de ce fonds, est-ce qu'il s'agit réellement d'un fonds souverain tel qu'il est préconisé par les institutions internationales tel que le SWF INSTITUT ou bien il s'agit simplement d'un compte domestique?

Entre fonds souverain et compte spécial du Trésor S'agissant de la nature juridique du FRR, les autorités nationales refusent de lui donner la dénomination d'un fonds souverain bien qu'au niveau international, il est considéré comme étant un fonds souverain d'investissement étant donné que l'Algérie figure pratiquement dans tous les rapports élaborés par les institutions internationales portant sur la gestion des fonds souverains. (Tebani, 2020, p. 988)

Il n'y a pas de définition universelle ou généralement acceptée des fonds souverains. Cependant, on peut les définir utilement comme des « véhicules d'investissement contrôlés par des gouvernements, financés par des excédents de change, qui gèrent ces actifs séparément des réserves gouvernementales et les investissent dans une perspective de long terme ». (Ocampo, 2009, p. 263)

Bien que les pays émergents sont nettement majoritaires parmi les principaux fonds, cependant le plus important au monde est européen, il s'agit du fonds souverain de la Norvège, Norges Banks Investment Management (NBIM), créé en 1996 et directement géré par la banque centrale norvégienne.

Au niveau du continent africain, l'un des premiers fonds souverains africain a été créé en 1994 par le Botswana, le Pula Fund, son but est de préserver une partie des revenues des exportations de diamants pour les générations futures. Plusieurs pays africains ont donc

suivi, on compte aujourd'hui une dizaine de fonds souverains africains en activité (Tebani, 2020, p. 989)

L'idée essentielle de la définition du FRR est que: quand les prix de pétrole sont élevés, l'Etat met de côté le surplus de recettes budgétaires dans le FRR, qui pourrait être retenu pour alimenter le budget de l'Etat. Surplus utilisé lors de la chute des prix du pétrole, permettant de dépasser à court terme des crises au pays, logé à la Banque d'Algérie et gouverné par le Ministère des finances Malgré l'importance du fonds en terme de montants, cependant il ne s'agit pas d'un fonds souverain au sens attaché à ce terme, le Fonds n'a pas de vocation à se faire fructifier, c'est de l'argent qui reste de côté pour des objectifs de régulation.

La Banque d'Algérie, de par son statut d'institution autonome, n'a aucun droit de regard sur la gestion et le fonctionnement du FRR, la question de sa gouvernance relève plutôt des prérogatives du ministre chargé des finances qui est l'ordonnateur principal de ce compte. Quant au contrôle du fonds, le compte du FRR est soumis à un contrôle annuel de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des comptes. Les règles régissant le fonctionnement du Fonds de Régulation des Recettes ont été fixées en 2002, révisées en 2004 et en 2006. En effet, après la création d'un CAS, des textes réglementaires vont permettre de définir le mode de son fonctionnement, il s'agit respectivement de : (Tebani, 2020, p. 989)

- Un décret exécutif qui fixe les modalités de son fonctionnement ;
- Deux arrêtés interministériels qui définissent respectivement la nomenclature des recettes et des dépenses, ainsi, le mode de suivi et d'évaluation des opérations ;
- Des instructions comptables.

2- fonctionnement du fonds des régulations des recettes algérienne :

Depuis sa création en 2000, le Fonds de régulation des recettes a subi plusieurs changements, tant au niveau des recettes que des dépenses, et ce à travers différentes lois de finances : (Tebani, 2020, p. 900)

2-1- Loi de finances complémentaire pour 2000: Le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) a été créé par l'article 10 , n°302-103 intitulé «fonds de régulation des recettes » ce compte retrace : (loi de finance complémentaire n°2000-02, 2000, p. 4)

En recettes :

- les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieur aux prévisions de la loi de finances ;
- toutes autres recettes liées au fonctionnement du fonds.

En dépenses :

- la régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixés par la loi de finances annuelle ;
- la réduction de la dette publique.

A sa création, le FRR avait pour ambition d'investir, c'est les rendements de ses investissements qui, initialement étaient censés représenter «les autres recettes liées au fonctionnement du fonds». Toutefois, le FRR n'est pas un fonds d'investissement, il n'investit nulle part au niveau national ou international, ainsi aucune recette liée à son fonctionnement n'a été enregistrée depuis sa création. 2-2- Loi de finances pour 2004: L'article 66 de cette loi vient d'ajouter une nouvelle rubrique au niveau des recettes qui peuvent alimenter le FRR, à savoir: les avances de la banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure. Or que, depuis sa création à ce jour, le bilan du FRR ne retrace en crédit aucun montant en tant qu'avance de la Banque d'Algérie. La source exclusive du financement du FRR étant la plus value sur fiscalité pétrolière résultant d'un niveau de recettes de fiscalité supérieur aux prévisions de la loi de finances.

2-2- Loi de finances complémentaire pour 2006: La loi de finances complémentaire pour 2006 quant à elle, dans son article 10, a porté des modifications touchant le volet "dépenses", en insérant la ligne suivante: (loi de finances complémentaire, 2006, p. 7)

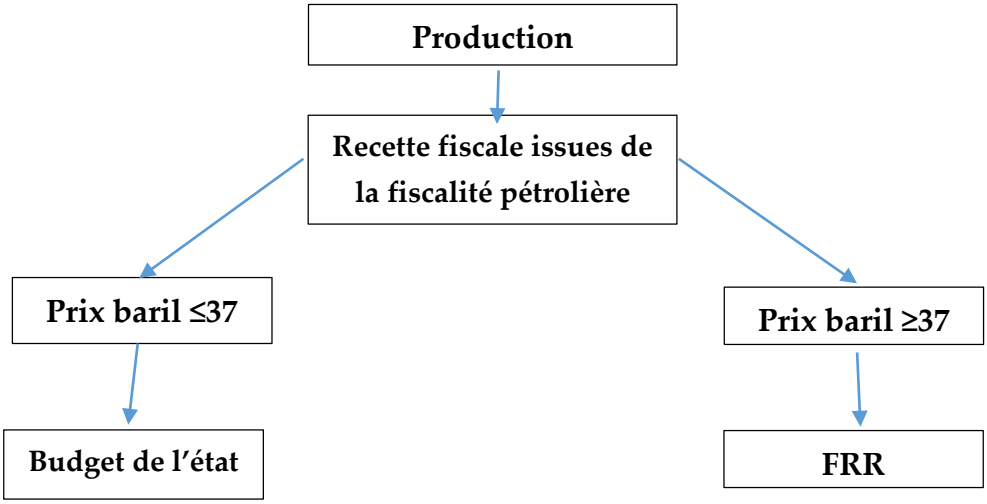
Le financement du déficit du Trésor, sans que le solde du fonds ne puisse être inférieur à 740 milliards de DA.

Depuis 2006, le déficit du Trésor public a été financé en grande partie grâce au Fonds de Régulation des Recettes (FRR), qui constitue une épargne publique que l'État peut ponctionner, depuis 2006, pour faire face à des difficultés budgétaires jusqu'à un seuil plancher de 10 milliards de dollars (l'équivalent de 740 milliards DA).

2-3- Loi de finances pour 2017 : article 121 modifie la rubrique "dépenses du Fonds de Régulation des Recettes" par la suppression du seuil lié au solde minimal du FRR fixé à 740 Mds DA (la loi de finance pour 2017, 2017, p. 3), autorisant ainsi le gouvernement à utiliser l'intégralité des ressources du FRR. Depuis, le FRR est arrivé à l'épuisement complet au mois de février 2017.

3- Evolution des actifs du FRR sur la période 2000-2020 : Le FRR est essentiellement financé par la différence entre le prix du pétrole vendu sur le marché et le prix de référence fixé dans le budget de l'Etat. Comme le montre le schéma si dessous :

Figure n°1 : l'origine des ressources du FRR



Source : réalisé par nos soins.

Le FRR tire ses ressources à partir de la fiscalité pétrolière. Les surplus fiscaux produits par les recettes des hydrocarbures, résultent de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix effectif de l'année. (La différence entre le cours moyen est 37 dollars, changeable toutes les dix années et calculé comme une moyenne arithmétiques des prix des hydrocarbures des dix (10) dernières années): Lorsque le prix de baril du pétrole est supérieur au cours moyen de 37$, l'Etat met de côté le surplus de recettes budgétaires dans le FRR. Ce surplus est utilisé en cas de chute des prix pour alimenter le budget de l'Etat. Le tableau si dessous nous montre le développement des actifs du fonds FRR sur la période 2000-2020.

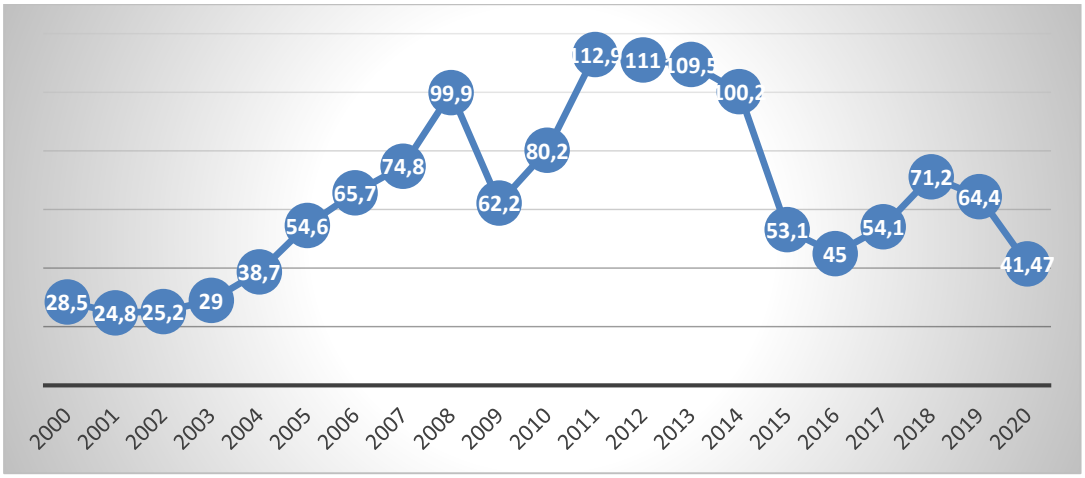
Tableau N°1 : évolution des actifs du FRR durant sur la période 2000-2020 en milliards DA.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
plus value sur la fiscalité pétrolière	453,237	123,864	26,504	448,914	623,499	1368,836	1798
reliquat après prélèvement	232,137	171,534	27,978	320,982	721,688	1842,686	2931,045
	2007	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
	1738,848	2288,159	400,675	1318,31	2300,32	2535,309	2062,231

	3215,53	4280,073	4316,465	4842,837	5381,702	5633,751	5563,511
	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
	1810,32	552,192	98,55	0	437,412	-	-
	4408,159	2073,846	784,458	0	305,5	305,5	305.5

Source : realiser par nos soins a partir des donnees ;
site officiel du directeur général de la prévision et des politiques, date de consultation 5-6-2021 ; et.
http://www.dgpp-mf.gov.dz/images/stories/PDF/retrospective/frr/FRR2019.pdf
site officiel du ministère des finances, date de consultation 5-6-2021
https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/solde-global-du-tresor

Figure n° 2 : Prix annuel du pétrole brut en dollars des Etats Unis par baril.



Source : réaliser par nos soins grâce aux données des rapports de la banque d'Algérie 2004-2008-2018,
https://www.bank-of-algeria.dz/html/rapport.htm
site officiel de l'organisation des pays exportateurs de pétrole,
https://www.opec.org/opec_web/en/data_graphs/40.htm

On constat d'après le tableau et la figure précédents que Le fond de régulations des recettes qui a été créé en 2000 grâce à une plus-value sur la fiscalité pétrolière estimé à 453,237mds/da, a connu une augmentation significative de ses actifs passant de 232.137 milliards de dinar en 2000 à 4280.073 milliard de dinar en 2008 soit une augmentation de plus de 80%, cette augmentation est due à la hausse significative des prix du pétrole source de financement du fonds qui a augmenté de 28.50$/b jusqu'à 99.9 $/b) soit une augmentation de 250%. Ce qui confirme la forte corrélation entre le prix du pétrole et le total des actifs du fonds de régulations des recettes algérienne.

Une chute significative des prix du pétrole atteint 62.2$/b en 2009 après avoir atteint 99.9$/b en 2008, les prix ont chuté de plus de 60% (selon le Ministère de l'Energie). Qui s'explique par la crise hypothécaire américaine appeler crise des subprimes, Cette baisse a réduit la plus-value sur la fiscalité pétrolière de 400.7 million de dinar en 2009 après avoir enregistré un total de 2288.2 million de dinar en 2008.

A partir de 2010 jusqu'à 2014 les prix du pétrole augmente de presque 37 %, permettant de nouveau d'alimenter le FRR ce dernier qui passe de 4842,837 Mds/ DA en 2010 à 5563,511 Mds/DA en 2014. Cependant cette augmentation des actifs du FRR ne dure pas longtemps à cause de la chute des prix du pétrole à partir de 2014 ce qui a conduit à la diminution des actifs du FRR de 4408,159Mds/da en 2014 à 2073,846 Mds/da en 2015 et 784,458 Mds/da en 2016.

Asséché en février 2017, en conséquence à la crise pétrolière de 2014-2015, le Fonds de régulation des recettes (FRR) est de nouveau alimenté en deux ans, affichant ainsi un solde positif de 305.5 milliards de dinars en 2018 et 2019. Le plan d'action du gouvernement, y fait "discrètement" mention à travers des tableaux en annexe, sans évoquer l'origine de ce petit surplus financier, ni l'usage auquel il sera destiné, alors que le texte de la loi de finances en vigueur n'y fait aucune référence. Il ne s'agit en fait que d'un simple artifice comptable, dès lors que le train des dépenses publiques prévues pour cette année et les niveaux de déficits budgétaires et du Trésor qu'il charrie ne peuvent permettre d'inscrire un quelconque crédit à l'actif du FRR. (Akli, 2020)

Le prix du Brent sur l'année 2019 s'est situé en moyenne autour des 65$ par baril comme l'indique le graphique ci-dessus. Suite à la propagation du virus hors de Chine, touchant quasiment tous les pays dans les premiers mois de l'année 2020, les mesures de confinement et le ralentissement de l'économie mondiale ont conduit à une récession de l'économie et à une chute vertigineuse des prix du pétrole.

A l'échelle mondiale, La crise de Covid-19 a provoqué une baisse historique de la demande mondiale de pétrole en 2020, (l'agence international de lenergie, 2021) or La chute des prix du pétrole et la faiblesse de la demande en 2020 ont gravement affecté les recettes provenant de la commercialisation du pétrole algérien. Une situation qui va augmenter la pression sur le fonds de régulation du pays.

4- Evaluation du rôle du FRR dans le financement du déficit budgétaire sur la période 2010-2020 :

Conformément à la logique Keynésienne qui consiste à stimuler la croissance économique à travers les dépenses publiques, la manne pétrolière a été utilisée en grande partie, pour le financement des différents programmes d'investissements publics notamment dans les infrastructures à partir de 2001, à savoir: (Tebani, 2020, p. 994)

a. Le programme de soutien à la relance économique-PSRE (2001-2004) avec une enveloppe financière de 525 milliards de dinars soit l'équivalent de 7 milliards de dollars;

b. Le programme complémentaire de soutien à la croissance-PCSC (2005- 2009): l'enveloppe initiale affectée au PCSC qui s'élevait à 4 203 milliards DA (soit environ 55

milliards de dollars) a plus que doublé, passant à pas moins de 8 705 milliards soit environ 114 milliards de dollars ;

c. Le plan de développement quinquennal (2010-2014) : ce programme implique des engagements financiers de l'ordre de 21.214 milliards DA ou l'équivalent de 286 milliards de dollars;

d. Le programme quinquennal de croissance (2015-2019): une enveloppe financière arrêtée à hauteur de 21.000 milliards de DA a été affectée à ce programme , soit l'équivalent de 262,5 milliards de dollars.

Sachant que pendant ces années, l'investissement public en Algérie a représenté en moyenne 13 % du PIB, soit le taux le plus élevé parmi les pays en développement. Ce niveau est élevé au monde lorsqu'on le compare à la moyenne de moins de 4% du PIB dans les pays de l'OCDE, moins de 5% du PIB en Amérique latine, et moins de 8% du PIB dans les pays asiatiques. Cependant, la politique budgétaire expansionniste menée par l'Algérie depuis 2000, caractérisée par la mise en œuvre des programmes d'investissements publics et les montants colossales qui leurs sont attribués, ont favorisé davantage le recours au déficit budgétaire, passant ainsi d'un déficit quasiment nul en 2000 à près de 14% du PIB en 2005 et 20% du PIB en 2015, ce qui laisse supposer que les recettes des hydrocarbures effectivement dépensées étaient supérieures au prix référentiel fixé pour le baril.

A partir de 2006 l'Etat Algérien a instauré un nouveau rôle pour FRR suite à une forte dépense qui est supérieure aux recettes budgétaires. Ce rôle sert à couvrir les déficits du trésor public, et utilise le FRR pour rembourser ces dettes lorsqu'elles arrivaient à échéance. Les prélèvements sur le Fonds se sont poursuivis avec une cadence accélérée notamment depuis 2012. Le tableau ci-dessous illustre ce contexte :

Tableau n° 2 : Financement du déficit budgétaire par le FRR (2006-fin mai 2020 en milliards de DA)

année	déficit global du trésor	financement du déficit global du trésor par le FRR	% financement du déficit par le FRR
2006	-647,31	91,53	14,14%
2007	-1281,95	531,95	41,50%
2008	-1390,3	758,18	54,53%
2009	-1113,8	364,28	32,71%
2010	-1496,5	791,93	52,92%
2011	-2468,8	1761,45	71,35%

2012	-3205,9	2283,26	71,22%
2013	-3186	2132,47	66,93%
2014	-3185,994	2965,672	93,08%
2015	-3172,34	2886,506	90,99%
2016	-2343,735	1387,938	59,22%
2017	-1590,283	784,459	49,33%
2018	-2110,134	131,912	6,25%
2019	-1953,4	0	0,00%
fin mai 2020	1468,325	305,5	20,81%

Source ; réaliser par nos soins grâce aux données :
site officiel du ministère des finances et la direction général du trésor public, date de consultation 5-6-2021 ;
https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/solde-global-du-tresor
http://www.dgpp-mf.gov.dz/index.php/rapports-de-presentation-des-lois-de-finances/12-statistisques/sphere-financiere/78-situation-du-fonds-de-regulation-des-recettes

Le tableau ci-dessus montre que la majorité des années ou le trésor public enregistre un déficit ont été financés essentiellement grâce aux prélèvements sur fonds de régulation. Le taux de financement du déficit global du Trésor par prélèvements sur le FRR est passé de 14,14% du montant global du déficit en 2006 (soit 91,53 milliards DA) à 91% en 2015 (l'équivalent de 2 886,5 milliards de DA), soit une augmentation de 55 % sur cette période. En 2011, l'Algérie a enregistré un déficit budgétaire de 2468.8 MDA. Cette dernière a été couverte par les avoirs du fonds de régulation des recettes, Durant cette année, l'Algérie a eu recours au fonds de régulations pour financer le déficit du trésor de 71.22%.
En 2014 et 2015 les avoirs prélevés du FRR pour financer les déficits du trésor public ont atteint 2965,672 MDA et 2886,506 MDA , considéré comme les montants les plus élevés depuis 2006.permetant de réduire les déficits budgétaires qui ont résulté par le choc pétrolier de 2014.
Avec la persistance de la crise, le budget de l'année 2016 est marqué par une forte hausse du déficit En conséquence, la capacité de financement du Trésor exprimée par l'encours des épargnes financières auprès de la Banque d'Algérie (Fonds de régulation des recettes, FRR) a diminué pour atteindre à fin 2016 son niveau plancher statutaire de 1387,938 MDA
Avec la promulgation de la loi de finances pour 2017, le gouvernement a été autorisé à utiliser les réserves obligatoires (785 milliards de DA) restant dans le FRR à la fin 2016, le FRR est arrivé à l'épuisement complet au mois de février 2017. Malgré les retombées de la chute actuelle des prix des hydrocarbures sur les ressources générales de l'Etat, le Gouvernement a continué à financer les dépenses afférentes aux subventions sociales et

aux programmes d'investissements publics malgré l'épuisement total du FRR en 2017 , (Tebani, 2020, p. 996)ce qui a fragilisé encore plus la situation des finances publiques.

La dépression brutale des prix pétroliers mondiaux qui sont passés d'un niveau supérieur à 100 USD/Baril à une moyenne de 50 à 60 USD au cours des cinq dernières années. Aucune réforme économique substantielle n'ayant été entreprise durant cette période, les déficits budgétaires de plus en plus lourds ont été financés d'abord par le recours au FRR puis au financement monétaire (planche à billets) auprès de la Banque centrale. Les effets délétères de ce choc structurel étaient déjà fortement prégnants au début de cette année 2020 et ne sont sans doute pas étrangers aux fortes perturbations qui marquent toujours la scène politique nationale depuis le 22 février 2019 . (Hedir, 2019, p. 3)

5- perspective future du FRR

L'avenir du FRR dépend du rapport entre l'évolution future de ses recettes et ses dépenses, ainsi que de la situation économique mondiale. Pour cela En premier lieu on analysera l'avenir du secteur des hydrocarbures ainsi que les prix du pétrole source de financement du FRR, ensuite on examinera le profond déséquilibre budgétaire de l'État qui est la principale dépense du FRR, enfin la troisième et dernière démarche consiste en une analyse de la situation économique mondiale actuelle qui peut avoir un impact sur l'économie algérienne.

5-1- Avenir du secteur des hydrocarbures source de financement du FRR

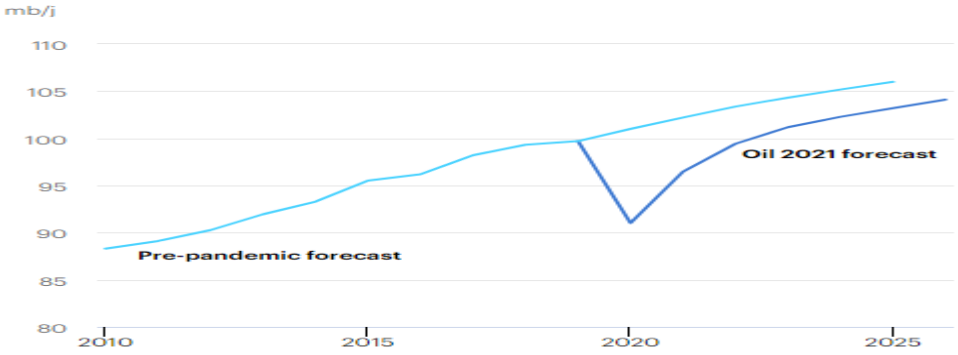
Alors que la crise politique se poursuit en Algérie depuis avril 2019 d'un côté, et d'un autre coté La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur l'économie algérienne en 2020. Outre ses conséquences néfastes sur le plan sanitaire, la pandémie est venue aggraver d'autres facteurs négatifs, tels que la chute du prix du pétrole, ce qui a plongé l'économie algérienne dans la récession. Le PIB réel a baissé de 4,7 % en 2020, après une très faible croissance de 0,8 % en 2019. Les mesures mises en place pour contenir le COVID-19 ont eu de sérieuses répercussions sur les secteurs des services et de la construction, qui ont connu de nombreuses suppressions d'emplois. La baisse des recettes d'exportations de pétrole et de gaz a contribué à creuser davantage les déficits publics et externes. (group, 2021)

Le pays voit ses ressources pétrolières diminuer de manière dangereuse. D'où un vif débat sur l'importance ou non de faire appel aux compagnies étrangères. Pour ces derniers, la chute de la demande massive provoquée par l'arrêt quasi-total des transports et des industries a provoqué l'effondrement des cours étant donné que la production pétrolière s'établissait bien au-dessus de la demande.

La crise de Covid-19 a provoqué aussi une baisse historique de la demande mondiale de pétrole en 2020, mais pas nécessairement durable. En l'absence de changements

politiques majeurs de la part des gouvernements et de changements de comportement plus rapides, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter dans les années à venir. Les marchés mondiaux du pétrole ont rebondi après le choc de demande massif déclenché par Covid-19, mais sont toujours confrontés à un degré élevé d'incertitude qui met l'industrie à l'épreuve comme jamais auparavant. Les prévisions de la demande mondiale de pétrole ont baissé et la demande pourrait culminer plus tôt qu'on ne le pensait auparavant si l'attention croissante des gouvernements sur l'énergie propre se transformait en politiques plus fortes et si les changements de comportement induits par la pandémie s'enracinaient profondément. (Agency, s.d.)

Figure n° 3 : prévisions de la demande de pétrole, 2010-2026, avant et après la pandémie



Source : agence international de l'énergie.

En 2020, début des prévisions, la demande de pétrole était inférieure de près de 9 mb/j au niveau observé en 2019, et elle ne devrait pas revenir à ce niveau avant 2023. En l'absence d'intervention politique plus rapide et de changements de comportement, les moteurs de croissance à long terme continueront de faire grimper la demande de pétrole. En conséquence, d'ici 2026, la consommation mondiale de pétrole devrait atteindre 104,1 mb/j. Cela représenterait une augmentation de 4,4 mb/j par rapport aux niveaux de 2019. La demande de pétrole en 2025 devrait être inférieure de 2,5 mb/j. Toute cette croissance de la demande par rapport à 2019 devrait provenir des économies émergentes et en développement, soutenues par l'augmentation de la population et des revenus. La demande de pétrole en Asie continuera à augmenter fortement, bien qu'à un rythme plus lent qu'avant. En revanche, la demande de l'OCDE ne devrait pas revenir aux niveaux d'avant la crise. (Agency, s.d.)

5-2- avenir du déficit budgétaire de l'État

L'équilibre du budget de l'Etat est menacé à la fois par la baisse du volume des exportations algériennes du pétrole, étant sa principale source de financement, et par

l'évolution des dépenses budgétaires qui ne cessent d'augmenter ces dernières années. (Zakia, 2015, p. 185)

D'après les statistiques du « African Development Bank Group » La croissance pourrait revenir dès 2021 à partir du moment où les vaccins permettraient un contrôle mondial de la pandémie, ce qui redynamiserait l'économie mondiale. Dans ce cas de figure, il se produirait un rebond important de la croissance réelle estimée à 3,4 % du PIB en 2021. Un retour à un niveau élevé de croissance permettrait une réduction importante du déficit budgétaire global qui passerait à 10,3 % du PIB en 2021 et à 8,7 % en 2022. La tendance serait similaire pour le déficit de la balance courante, qui serait ramené à 13,8 % en 2021 et 11,1 % en 2022. Cependant, l'Algérie devrait approfondir les mesures pour élargir l'assiette fiscale, portée par la loi de finances de 2021, et mettre en place un programme visant à diversifier son économie en vue de limiter la dette publique interne. (group, 2021). Dans le cas contraire, la forte dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures continuera d'entraver ses perspectives de développement sur le moyen terme. Les figures si dessous nous montrent des prévisions de quelques indicateurs macroéconomiques (2021-2022).

Figure n° 3 : taux de croissance du PIB réel%

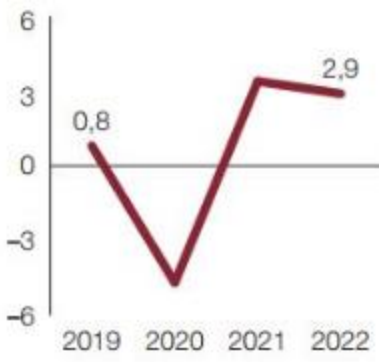


figure n° 4 : taux de croissance du PIB réel par habitant %

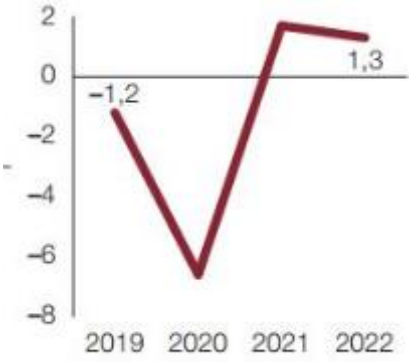
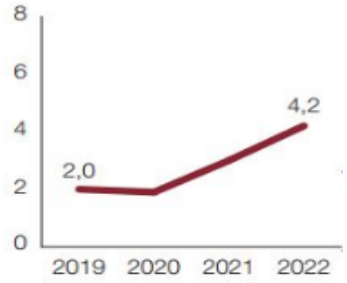
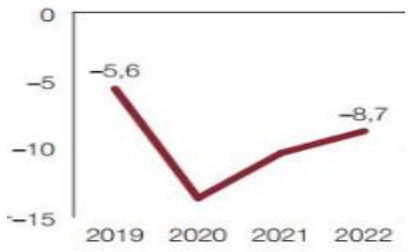


Figure n° 5 : inflation (%)

figure n°6 : solde budgétaire(%du PIB)





source: African development bank group, Algeria economic outlook, 27-06-2021

https://www.afdb.org/en/countries-north-africa-algeria/algeria-economic-outlook

5-3-Avenir de l'économie mondiale

La fermeture généralisée des commerces, des entreprises, des frontières des États et le ralentissement des échanges commerciaux ont conduit les économistes du FMI à revoir leurs prévisions économiques pour le futur.

Désormais les projections pour la croissance globale en 2020 ne font plus état d'une expansion de l'économie, mais d'une forte contraction à -4,4%. Toutefois, un rebond est attendu en 2021 avec la réouverture des économies régionales, de l'ordre de 5,2%, ce qui devrait amener le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial à être 0,6% au-dessus de son niveau de 2019.

A l'horizon 2025, la croissance mondiale devrait poursuivre une trajectoire de l'ordre de 3,5% par an. Étant donné la forte corrélation entre croissance économique et consommation de produits pétroliers, les années post-pandémie verront-elles une consommation accrue de pétrole brut, allant en contradiction avec les objectifs de la COP21 et de sobriété énergétique promulgués par les gouvernements ou seront-elles plutôt suivies par une diminution de notre consommation de l'or noir, au profit d'autres sources d'énergie plus durables ? Différents scénarios répondant à cette question centrale sont dressés par les institutions et les entreprises compétentes en la matière. (Lotz, 2021)

Conclusion :

Le Fonds de Régulation des Recettes algérienne a répondu depuis sa création en 2000 à des objectifs assez précis. Ce fonds a eu des implications sur des variables budgétaires, d'abord par sa contribution au remboursement du service de la dette publique de l'État, et à partir de 2006, par ses interventions faites dans le but de combler les déficits annuels du Trésor.

Le fonds en question a également permis d'atténuer l'impact Du choc pétrolier sur l'économie nationale. Cela s'est traduit à court terme par une réduction des déficits budgétaires dans la période (2014-2016). Certes le FRR a rempli son rôle en amortissant partiellement la baisse des réserves et a permis d'éviter le recours à l'endettement extérieur pour faire face à cette crise, cependant, l'absence d'une stratégie à long terme dans la gestion de ce Fonds a limité son efficacité, et a conduit à son assèchement total février 2017.

On constate également que Le FRR algérienne n'intervient pas dans le financement des investissements, son rôle principal est de protéger l'économie contre les chutes brutales des cours du pétrole. En plus, ce Fonds est libellé en monnaie nationale, orienté vers le marché intérieur.

A l'échelle mondiale, La crise de Covid-19 a provoqué une baisse historique de la demande mondiale de pétrole en 2020, la question de l'avenir du pétrole a plus que jamais refait surface. Plusieurs experts, analystes et courants de pensée se sont affrontés sur le sujet. Si les parties ne s'accordent pas sur l'échéance, elles sont tout de même unanimes sur le fait que l'industrie s'apprête à entrer dans une nouvelle ère, où le pétrole sera de moins en moins important, ce qui nous emmené à conclure que le FRR est appelé à disparaitre tôt ou tard si on lui trouve pas d'autres ressources de financements. Et a ce stade là on a deux propositions principales.

- La première c'est de trouver d'autres ressources pour alimenter le fonds de régulations des recettes algériennes comme d'y ajouter un pourcentage des exportations hors hydrocarbures. Ou se diriger vers les énergies renouvelables.
- Et deuxièmement, d'investir une part des actifs du FRR dans des projets rentables afin de générer un rendement qui permettra d'augmenter le totale des actifs du fonds et surtout de ne plus dépendre entièrement de la rente pétrolière.

Au finale, On constate d'après notre étude que le FRR manque cruellement de transparence, et que Les acteurs politiques ont choisi de guider le fonds dans un univers

où l'information sur ses actifs son fonctionnement et sa gestion est très rare. Précisément durant les deux dernières années, qu'il est devenu difficile de parler de son rôle actuel et ses perspectives future.

Bibliographie

1. Akli, R. (2020). Le Fonds de régulation temporairement alimenté. *Liberté*. Consulté le juin 20, 2020, sur https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-fonds-de-regulation-temporairement-alimente-334034
2. *Covid-19: une enquête sur l'impact de la crise sanitaire lancée fin décembre*. (2021, juin 26). Récupéré sur https://www.aps.dz/economie/113477-covid-19-une-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-lancee-fin-decembre
3. Hedir, M. (2019). *ENTRE L'URGENCE DES REFORMES ET LE POIDS DES DEFICITS.*

impots, d. g. (2017). la loi de finance pour 2017. *bulletin d'information de la direction générale des(16)*,3.

4. Lotz, E. (2021, juin 28). *Quelles perspectives pour le secteur pétrolier après la crise de la Covid-19 ?*
5. Ocampo, S. G.-J. (2009). les fonds souverains du point de vue des pays en developpement. *Revue D Économie Financière*(numéro hors-série).
6. Journal officiel de la republique algérienne n°37, loi de finance complémentaire n°2000-02, (2000, juin 28).
7. Journal officiel de la republique algérienne n°47, loi de finances complémentaire n°06-04, (2006, 15juillet).
8. *Page officiel de lagence international de lenergie*. (2021, juin 25). Récupéré sur https://www.iea.org/fuels-and-technologies/oil
9. Souza, O. d. (s.d.). *Pétrole: le début de la fin….* Consulté le juin 24, 2021
10. Tebani, A. (2020, avril). Evaluation de la Gestion et de l'efficacité du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) à L'épreuve de la Crise Actuelle. *revue Al Bashaer Economic Journal (Vol.6, n°1, Avril 2020), 6*(1).
11. Zakia, A. (2015). Nature du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) et son rôle dans le financement de l'économie algérienne sur la période 2000-2014. *memoire En vue de l'obtention du diplôme de magistère en Sciences Economiques*. UNIVERSITE Mouloud MAMMERI , tizi ouzou.

12. Site officiel du ministère des finances.

http://www.dgpp-mf.gov.dz/images/stories/PDF/retrospective/frr/FRR2019.pdf

http://www.dgpp-mf.gov.dz/index.php/rapports-de-presentation-des-lois-de-finances/12-statistisques/sphere-financiere/78-situation-du-fonds-de-regulation-des-recettes

13.Rapports de la banque d'Algérie 2004-2008-2018,

https://www.bank-of-algeria.dz/html/rapport.htm

Site officiel de l'organisation des pays exportateurs de pétrole,

https://www.opec.org/opec_web/en/data_graphs/40.htm

14.Site officiel du directeur général de la prévision et des politiques, date de consultation 5-6-2021,

http://www.dgpp-mf.gov.dz/images/stories/PDF/retrospective/frr/FRR2019.pdf

15.Site officiel de l'Agence international de l'énergie

https://www.iea.org/fuels-and-technologies/oil

16.African development bank group, Algeria economic outlook, 27-06-2021

https://www.afdb.org/en/countries-north-africa-algeria/algeria-economic-outlook